No 40037

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Le 7 juillet 2022 |  | July 7, 2022 |
|  |  |  |
| ENTRE :  Société de l’assurance automobile du Québec  Demanderesse  - et -  Richard-Nicolas Villeneuve  Intimé  ET ENTRE :  Association des intervenants en dépendance du Québec, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal, Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l’Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue, Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Outaouais, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-nord, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-St-Jean and Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale  Demandeurs  - et -  Richard-Nicolas Villeneuve  Intimé  - et -  Procureur général du Québec  Intervenant |  | BETWEEN:    Société de l’assurance automobile du Québec  Applicant  - and -  Richard-Nicolas Villeneuve  Respondent  AND BETWEEN:  Association des intervenants en dépendance du Québec, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal, Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l’Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue, Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Outaouais, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-nord, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-St-Jean et Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale  Applicants  - and -  Richard-Nicolas Villeneuve  Respondent  - and -  Attorney General of Québec  Intervener |
|  |  |  |
| JUGEMENT  La demande d’autorisation d’appel de l’arrêt de la Cour d’appel du Québec (Québec), numéros 200-09-010301-213 et 200-09-010302-211, 2021 QCCA 1763, daté du 24 novembre 2021, est rejetée avec dépens. |  | JUDGMENT  The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Québec), Numbers 200-09-010301-213 and 200-09-010302-211, 2021 QCCA 1763, dated November 24, 2021, is dismissed with costs. |

J.C.C.

C.J.C.